Image not found or type unknown

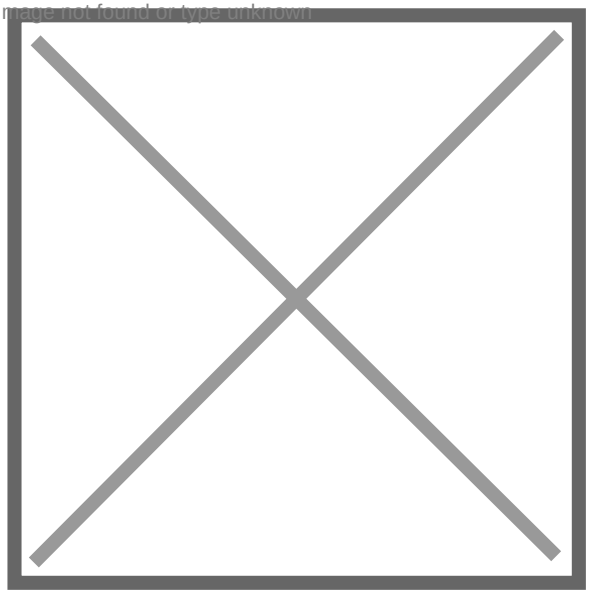

Travaux de réhabilitations entrepris par le bailleur social

Par **sayce**, le **05/06/2012** à **15:20**

Bonjour,rnDepuis Janvier 2012,notre bailleur HLM a entrepris des travaux de réhabilitations intérieurs et extérieurs.Côté intérieur,il est question de refaire totalement l'installation électrique,installation d'un nouveau mode de chauffage avec installation de radiateurs,renouvellement de la faïence ect...Ces travaux nous concernent directement car des dégâts dues aux travaux sont causés.Notamment toutes nos peintures sont salies,les papiers peint sont aussi endommagés par l'arrachage des ancienne goulottes,changement de place des intérrupteurs et prise de courant, mise en place de radiateurs ect..On se retrouve donc avec des "vides" sur nos murs et toute la décoration est à refaire et reste A NOTRE CHARGE.Je voulais donc savoir s'il est légitime de la part du bailleur de laisser à notre charge toute la réfection des peintures et papiers peints étant donnés que ce sont les travaux entrepris par le bailleur social qui ont causés ces désagréments.Si non,existe t-il une loi en matière d'immobilier en notre faveur pour réclamer au bailleur une remise en état des lieux? Et quelle est la démarche à entreprendre pour en faire la demande?rnMerci de m'accorder un peu de votre temps.rnCordialement

Par **cocotte1003**, le **05/06/2012** à **19:46**

Bonjour, n'hésitez pas à contacter à contacte l'ADIL de votre secteur car il gére les problèmes entre bailleur et locataire. N'hésitez pas à commencer par faire une liste détaillée des dégradations dues au travaux pour demander la remise en état. Faites le par LRAR,cordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés